

SÉANCE DU **15 DÉCEMBRE 2014**

**DELIBERATION N° DEL137-14**

L'an deux mille quatorze, le 15 décembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 9 décembre 2014  
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH,  
C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, et MM. R. BAH,  
P. BERTHOLLET, H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER,  
C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M. Andy DUSSERRE (Pouvoir à Pierre VERRI en date du 15/12/14)  
M<sup>me</sup> Véronique GOYVANNIER (Pouvoir à Chantal FERRACIOLI en date du 15/12/14)  
M. Benoît LEBRUN (Pouvoir à Jacques FABBRO en date du 15/12/14)  
M. Georges MORIN (Pouvoir à Habib EL GARES en date du 15/12/14)  
M<sup>ME</sup> CHRISTINE TISON (POUVOIR À ALBERTE BONNIN-DESSARTS EN DATE DU 15/12/14)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI  
M. Stéphane DUBOIS  
M. Daniel FINAZZO  
M<sup>me</sup> Chloé ROULAND  
M. Yann BOUCLIER

M<sup>ME</sup> GISÈLE LE CLOAREC A ÉTÉ ÉLUE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains.**

**Rapporteur : Jacques FABBRO**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains doit faire l'objet d'une communication lors d'une séance du conseil municipal.

Il est précisé que ce rapport est disponible et consultable au secrétariat général de la mairie.

Les conseillers municipaux entendent l'exposé et prennent acte du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains.

**Conclusions :**

Le conseil municipal prend acte du rapport à l'unanimité

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 15 décembre 2014.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI